

## ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : la campagne budgétaire 2023

Web-séminaire (une demi-journée)

**mardi 6 juin 2023 de 14h00 à 17h15**

Pour comprendre les règles applicables en 2023  
au financement des établissements et services Autonomie  
(Handicap-EHPAD-Soins et Aide à domicile)

### Les participants

Les Agences régionales de Santé.  
Les Départements.  
Les ESSMS PA-PH-Aide et soins à domicile.

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### Les orientations de l'ONDAM médico-social 2023

#### Le secteur du handicap

ESAT : tarifs-plafonds, compensation de la hausse des coûts énergétiques.  
Le financement des communautés 360, des CAMSP et CMPP  
et des ESSMS autisme - les actions pour la scolarisation des enfants.

#### Le secteur personnes âgées (EHPAD)

Les financements au titre du renforcement de l'encadrement,  
de la médicalisation et de l'amélioration de la qualité des soins.  
L'actualisation des valeurs de point "soins".  
Les financements au titre de la "neutralisation de la convergence négative".  
Les autres mesures : déploiement des centres de ressources territoriaux,  
financement des PASA, des plates-formes de répit, ...

#### Les soins infirmiers et les services autonomie à domicile

Les décrets et arrêtés d'avril 2023.  
Dotation globale de soins, forfait soins cibles et convergence tarifaire.  
Les dotations de coordination des services autonomie à domicile.  
La procédure transitoire de financement des structures hors CPOM :  
transmission et validation du budget prévisionnel par l'ARS, ...  
La collecte des données relative à l'activité.

#### Les compléments de financement liés aux revalorisations salariales

Le décret du 30 novembre 2022 sur le CTI.

### L'horaire

Le webinaire débutera à 14h00  
et se terminera à 17h15.  
Une pause de 15 minutes  
sera effectuée  
en milieu d'après-midi.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé  
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et  
l'animateur ont lieu par oral et par écrit  
("chat") pendant le déroulement de la  
session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme  
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit  
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente  
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

### ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : la campagne budgétaire 2023

**mardi 6 juin 2023 de 14h00 à 17h15**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 375 euros par participant.

#### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

#### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

#### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

#### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

#### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 375 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet